

66% de la cotisation syndicale ouvre droit à crédit d'impôt



Adhérer au Syndicat, c'est se donner les moyens de se défendre individuellement dans un cadre collectif ;

Renouveler son adhésion au Syndicat pour l'année 2015, c'est recevoir :

- ▶ les informations syndicales locales
- ▶ le trimestriel «Le Syndicaliste»
- ▶ Le spécial Fiscal F.O.-DGFIP - Le Particulier
- ▶ Les parutions fédérales
- ▶ Accéder aux informations de l'espace adhérents du site national

ADHÉRER, c'est S'INFORMER

ADHÉRER, c'est PARTICIPER

ADHÉRER, c'est déjà AGIR